Image not found or type unknown

Renouvellement carte de résident

Par **Samh2020**, le **04/03/2020** à **20:18**

L'une des conditions pour renouveler la carte de résident est de ne pas sejourner hors les territoired française de p'us de 3 années consécutifs. Dans mon cas j'ai sejourné pendant 5 ans, par contre je suis venu toutes les 2 ans pour un sejour de 10 jours. Est ce qu'en faisant ça j'ai respecté la conditions des 3 ans consécutifs?

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés